



**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi, 4 octobre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de M. Patrick Côté concernant l'immeuble situé au 25, rue des Émeraudes ayant pour objet, si la demande était acceptée, de régulariser l'implantation d'un garage détaché en cour avant contrairement à l'interdiction d'implanter un garage dans la cour avant tel que décrit à l'article 6.1 du règlement de zonage n°2021-12.
- Demande de Construction David Perreault inc., représentée par Mme Geneviève Labrie, concernant l'immeuble situé au 409, boulevard Marie-Victorin, propriété de la compagnie 9100-4010 Québec inc., ayant pour objet, si la demande était acceptée, d'autoriser l'agrandissement du bâtiment à une marge de recul avant de 6,08 mètres contrairement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigé à la grille de spécifications de la zone C-3 du règlement de zonage n°2021-12.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 1^{er} octobre 2021 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 15 septembre 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière